

COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 19 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-neuf mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans, légalement convoqué le quinze mars deux mil vingt-et-un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GARAT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 10

Présents : M. Jean-Marie GARAT, M. Éric BERNARD, M. Patrick COLLIN, Mme Claude CARLI ,
Mme Gisèle GRAND, M. Bernard GUERIN, M. Nicolas ROUSSIN, Mme Emmanuelle SYLVESTRE

Absent :

Pouvoirs : Annie NIEDBALA à Eric BERNARD ; Jacques REVIAL à Jean-Marie GARAT

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERIN

La séance débute à 18h30.

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

La séance se déroule à HUIS CLOS pour cause de crise sanitaire due au COVID-19

- Approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal suivantes :
 - 11 décembre 2020
 - 19 février 2021

- Le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération
 - Création de jardins partagés – Demande de Subvention à la Région et au Département

Demande accordée à l'unanimité

- Délibérations :
 - **Délibération 2021-11** : Budget Eau M49 – Vote du Compte de Gestion 2020
 - **Délibération 2021-12** : Budget Communal M14 – Vote du Compte de Gestion 2020
 - **Délibération 2020-13** : Budget Eau et Assainissement M49 – Vote du Compte Administratif 2020
 - **Délibération 2021-14** : Budget Communal M14 – Vote du Compte Administratif 2020
 - **Délibération 2021-15** : M49 - Affectation des résultats de fonctionnement 2020
 - **Délibération 2021-16** : M14 - Affectation des résultats de fonctionnement 2020
 - **Délibération 2021-17** : Vote du budget primitif 202 – Budget communal M14 et Budget de l'Eau M49
 - **Délibération 2021-18** : Approbation du nouveau Règlement Intérieur de l'Eau
 - **Délibération 2021-19** : Création de jardins partagés – Demande de subvention à la Région et au Département

- Questions diverses
 - Montant des indemnités reçues par les Elus en 2020
 - Transfert de la compétence mobilité
 - Décharges sauvages

- **Approbation des procès-verbaux des séances de conseil municipal suivantes :**
 - 11 décembre 2020 : PV approuvé à l'unanimité
 - 19 février 2021 : PV approuvé à l'unanimité

1. Délibération 2021-11 : Budget Eau M49 - Vote du compte de gestion 2020

Vote du Compte de Gestion 2020, Budget de l'EAU (M49), du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, établi par Madame Agnès REY, Trésorière.

Le Conseil Municipal,

. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la Trésorière ci-dessus nommée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. Délibération 2021-12 : Budget Communal M14 – Vote du compte de gestion 2020

Vote du Compte de Gestion 2020, Budget COMMUNAL (M14) du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, établi par Madame Agnès REY, Trésorière.

Le Conseil Municipal,

. Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

2/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par la Trésorière ci-dessus nommée, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

3. Délibération 2021-13 : Budget Eau et Assainissement M49 – Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Éric BERNARD, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget Eau et Assainissement de l'exercice 2020 dressé par

Monsieur Jean-Marie GARAT, Maire, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (le Maire) :

- **Donne acte** de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Dépenses	▪ 129 272.11 €	▪ Dépenses	▪ 74 373.54 €
▪ Recettes	▪ 141 123.97 €	▪ Recettes	▪ 63 540.11 €
▪ Report 2019	▪ - 7 449.14 €	▪ Report 2019	▪ 7 463.98 €
▪ Résultat	▪ 4 402.72 €	▪ Résultat	▪ - 3 369.45 €

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4. Délibération 2021-14 : Budget Communal M14 – Vote du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur **Éric BERNARD**, 1^{er} Adjoint, délibérant sur le Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2020 dressé par Monsieur **Jean-Marie GARAT**, Maire, et après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION (le Maire) :

- **Donne acte** de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
▪ Dépenses	▪ - 525 728.18 €	▪ Dépenses	▪ - 200 079.45 €
▪ Recettes	▪ + 615 289.51 €	▪ Recettes	▪ + 129 784.70 €
▪ Report 2019	▪ + 68 007.83 €	▪ Report 2019	▪ + 93 024.55 €
▪ Résultat	▪ + 157 569.16 €	▪ Résultat	▪ 22 729.80 €

- **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5. Délibération 2021-15 : M49 - Affectation des résultats de fonctionnement 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de Jean-Marie GARAT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 4 402.72 €
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 851.86 €
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0.00 €
c. Résultats antérieurs de l'exercice	-7 449.14 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	4 402.72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement	-3 369.45 €
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement = e. + f.	-3 369.45 €
AFFECTATION (2) = d.	4 402.72 €
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00 €
2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)	3 369.45 €
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	1 033.27 €
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

6. Délibération 2021-16 : M14 - Affectation des résultats de fonctionnement 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Marie GARAT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 157 569.16 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	10
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre	0
Pour	10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	89 561.33 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	68 007.83 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réallier) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	157 569.16 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	22 729.80 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-8 800.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 157 569.16 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	157 569.16 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

7. Délibération 2021-17 : Vote du budget primitif 2021 – Budget communal M14 et Budget de l'Eau M49

Lors de sa séance du 19 mars 2021, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la commune pour l'année 2021.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, le projet de budget primitif pour l'exercice 2021 a été soumis à l'adoption par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide d'adopter, à l'unanimité des présents**, le budget primitif pour l'exercice 2021,

Pour le M14 : équilibré à **747 213.16 €** en fonctionnement et
à **167 569.00 €** en investissement

Pour le M49 : équilibré à **175 833.27 €** en fonctionnement et
à **84 369.45 €** en investissement

8. Délibération 2021-08 : Approbation du nouveau Règlement Intérieur de l'EAU

Le Maire explique au Conseil Municipal, que suite au travail de la Commission Eau, il convient de modifier le règlement intérieur du service de l'eau de la commune, en y apportant des précisions.

De plus, afin de faciliter le travail de comptabilité pour la facturation, au départ et à l'arrivée des habitants, il devient nécessaire d'établir des formulaires de :

- Demande d'ouverture d'un contrat d'abonnement d'eau
- Demande de résiliation d'un contrat d'abonnement d'eau

Formulaires que les intéressés rempliront à leur arrivée et à leur départ, car trop souvent les habitants arrivent et partent sans laisser leurs coordonnées.

Le Maire présente au Conseil Municipal les modifications au règlement et les deux formulaires proposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **valide, à l'unanimité**, le nouveau règlement et les deux formulaires proposés.

9. Délibération 2021-19 : Création de jardins partagés – Demande de subvention à la Région et au Département

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il souhaite mettre en place sur la commune des jardins partagés pour les habitants et les enfants de l'école.

Ce lieu va permettre

- pour certains habitants, de bénéficier d'un potager, car bien que l'on soit à la campagne tous n'ont pas un espace pour cela.
- pour les enfants de notre école, avec l'assistance de notre agent communal en charge des espaces verts, de faire découvrir les cultures potagères et, par de-là, la nature.
- pour tous, jeunes et moins jeunes, un lieu intergénérationnel, pour se retrouver et échanger leur expérience.

Le montant de ces travaux s'élèverait aux environs de **19 000 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal, de l'autoriser à :

- Signer tous les documents relatifs à ce sujet
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, à la Région AURA
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, au Département de l'Isère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité** pour autoriser le Maire à :

- **Signer** tous les documents relatifs à ce sujet
- **Demander** une subvention, aussi élevée que possible, à la Région AURA
- **Demander** une subvention, aussi élevée que possible, au Département de l'Isère

• Questions diverses

- Montant des indemnités reçues par les Elus en 2020
- Transfert de la compétence mobilité
- Décharges sauvages

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H00